

# Plan de sécurité civile municipal

La municipalité de Valcourt a produit un Plan de sécurité civile.

Notre *Plan de sécurité civile* étant le résultat écrit de notre démarche de planification qui prévoit les moyens mis en œuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets d'un sinistre majeur.

Ce plan a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile et en référence aux « risques » pouvant nous affecter.

#### Risques ? Mais quels risques ?

Tempêtes climatiques de tout genre (pluies diluviennes, grands vents et tornades, pannes d'électricité prolongées, panne des télécommunications) ; Incendies majeurs et incendies de forêt ; Accidents routiers impliquant des matières dangereuses.

Qui peut oser prétendre être à l'abri de tels évènements? Certainement pas nous, à Valcourt!



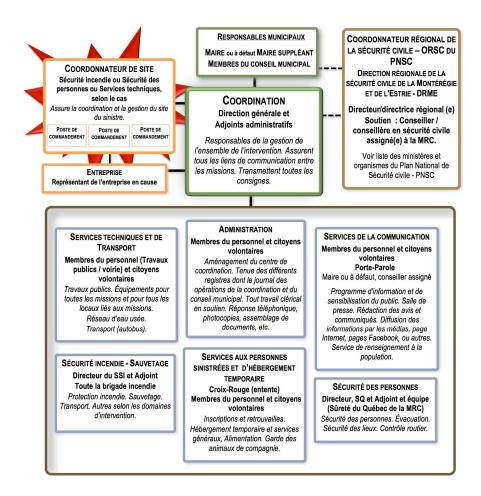
**Le logo.** Ce logo est celui de la sécurité civile au Québec et il est international. Où vous le verrez, il s'agira de sécurité civile.

# L'essentiel de notre plan

Organisation municipale de la sécurité civile (équipe d'intervention)
Moyens d'alerte
Locaux d'urgence prévus
Autres moyens de bonification du plan
Liens utiles

### L'Organisation municipale de la sécurité civile

L'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) compose notre équipe d'intervention en cas de sinistre majeur. Les membres de l'OMSC sont en partie des intervenants municipaux (tous les membres du conseil municipal et du personnel municipal), mais aussi des personnes (citoyens et citoyennes de la municipalité) qui se sont portées volontaires pour nous assister dans diverses « missions ». Tout un chacun de cette équipe a des responsabilités et a un rôle à jouer en cas de sinistre. Cette équipe est organisée comme le démontre l'organigramme ci-dessous.



### Moyens d'alerte de la population

Divers moyens d'alerte sont prévus pour joindre **notre population** ou demeurer en contact avant, pendant ou après un sinistre majeur. Ces « moyens » pourraient être utilisés en complémentarité selon le cas et selon l'urgence. Certains moyens seraient privilégiés pour des situations plus urgentes et d'autres moyens surtout pour le suivi. Parmi les moyens retenus, il y a

- L'utilisation des médias radio. Les médias visés à Valcourt sont : 102.7 Rouge, Énergie 106.1 et CKOY FM 107.7.
- Notre infolettre, inscrivez-vous en envoyant votre courriel au ville.valcourt@valcourt.ca
- L'encart des dernières nouvelles au début de cette page Internet. Les informations « en continu » y seront inscrites. Vous pourriez ajouter cette page à vos « signets ou favoris » de votre navigateur Web.
- Notre page Facebook <a href="https://www.facebook.com/villedevalcourt/">https://www.facebook.com/villedevalcourt/</a>. Vous pouvez vous abonner à notre page.

Les autres moyens qui pourraient être utilisés sont :

• Le porte-à-porte par les services d'urgence, l'utilisation de portevoix, les publipostages et les avis publics. Un service de renseignement des citoyens pourrait aussi être mis en place en cas de besoin.

# Locaux d'urgence

Afin de pouvoir intervenir, des locaux d'urgence sont prévus où pourraient se dérouler les principales activités liées aux missions de l'OMSC comme

- Coordination municipale des activités de secours : prévu à l'Hôtel de Ville au 1155, rue St-Joseph. L'accessibilité sera restreinte pour la population pendant certains évènements.
- Services aux personnes sinistrées (inscription des personnes évacuées et retrouvailles, services généraux, renseignements, alimentation) : prévu à la Libellule au 975, Boulevard des Cyprès.
- Services d'hébergement temporaire : prévu au Centre Communautaire de Valcourt, au 820, rue St-Joseph.
- Services de la communication (salle de presse): prévus à l'Hôtel de Ville, au 1155, rue St-Joseph.

Des ententes ont été conclues pour l'utilisation des locaux non municipaux et la municipalité a aussi prévu que des locaux externes pourraient être nécessaires. Des ententes mutuelles de prêt de locaux ont aussi été conclues avec les municipalités voisines. D'autres ententes ont été conclues avec certains organismes, comme la Croix-Rouge canadienne pour soutenir notre équipe des Services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaires.

### Autres moyens de bonification du plan

Divers outils et moyens font partie de notre plan, afin de bonifier notre capacité d'intervention. Mentionnons *le Programme d'information et de sensibilisation du public* qui vise à améliorer les connaissances du public sur la sécurité civile et les moyens de prévention. Des articles et informations seront donc publiés et vous seront transmis. Ces articles seront aussi publiés sur cette page.

**Et vous ?** Que pouvez-vous faire dans ce domaine ? Seriez-vous capable de faire face à une situation d'urgence ? Nous vous invitons à consulter les différents sites Internet et les informations en regard de la prévention. Nous vous encourageons fortement à vous doter d'une **trousse d'urgence** vous permettant de survenir à vos besoins pendant les 72 h initiales d'une situation d'urgence.